FEUILLETON.

LE COUSIN DU DIABLE

PAR GONTRAN BORYS.

TROISIÈME PARTIE.

LE LOYAL COMTE.

VI

L'HOMME A L'EMPLATRE.

Huit heures du matin sonnaient à peine et déjà le cabaret du Pot-d'Etain regorgeait de consommateurs. Il y avait là force pilotes, bateliers et pêcheurs, une foule d'artisans, quelques laquais, des soldats et des pages.

Tout ce petit monde vociférait, jurait, trinquait, riait et paraissait nager dans l'allégresse.

Les bonnets volaient en l'air; la cervoise et l'hydromel coulaient à flots; des poignées de main sans nombre s'échangeaient, avec des clignements d'yeux triomphants. Bref, dans tous les groupes, on ne s'entretenait que de l'incident relatif aux clefs de Saint-Quentin, et Dieu sait si le nom de messire de Thun était souvent prononcé, au milieu des bénédictions et des louanges.

Parfois, un éclat de rire homérique secouait l'assistance, et l'on se répandait en gorges-chaudes sur le compte des aventuriers et des protestants. Chacun disait son mot. On plaisantait ironiquement ces pauvres diables, désormais réduits à contempler les portes de l'imprenable église, comme Satan doit contempler les portes du paradis, on les gognenardait avec cette verve spirituelle que procure l'impuissance reconnue de gens dont on a eu grand peur....

Le bruit allait croissant, et la soif avec le bruit. Gilles le palefrenier, les bras encombrés de brocs et de verres, ne suffisait point à désaltérer tant de gosiers en feu. Trônant à son comptoir, maître Cochefer lui-même, un peu maigri, un peu pâli, — car le bonhomme avait beaucoup pleuré sa nièce, — maître Cochefer, disons-nous, se laissait gagner à l'enthousiasme et vidait de temps en temps, à un autre gobelet, en trinquant avec ses pratiques.

— Vive le loyal comte!

Cependant, nul ne faisait attention à une quinzaine de figures patibulaires qui, réunies en un coin ténébreux, regardaient, observaient et ne se mêlaient en aucune façon au tapage.

Il eût été difficile d'assigner une profession quelconque aux possesseurs de ces physionomies. Chacun d'eux avait à sa ceinture une dague brillante et une rapière fraîchement aiguisée, mais si leurs armes étaient en bon état, par contre leurs costumes ne l'étaient guère, et ils étaient la plus remarquable collection qui se puisse rêver de bottes sans semelles, de manteaux en loques et de feutres informes.

Rapprochés les uns des autres, ces chenapans écoutaient l'un des leurs, vieux coupe-jarrets bronzé, sorte d'Hercule grisonnant, lequel leur parlait à voix basse.

La précaution était, du reste, parfaitement superflue. Grâce au tumulte, on n'eût pas entendu Dieu tonner.

— De quoi vous plaignez-vous, en somme? disait le vénérable soudard. Aviez-vous espéré que cette vie-là durerait éternellement? Rançonner le bourgeois, vider ses caves, piller ses celliers, houspiller ses filles, c'est très gai, je ne dis pas non, mais vous ne pouviez raisonnablement supposer que les soldats du roi continueraient à contempler nos fredaines l'arme au bras.

— Et pourquoi non? demanda un bravache dont la manche usée laissait saillir le coude rouge et nu.

— Pourquoi? mais cela saute aux yeux. On nous a tolérés tant que nos actes ont pu être mis sur le compte des réformés et animer contre eux l'opinion publique. Aujourd'hui le tour est joué. On n'a plus besoin de nos services. Nous sommes gênants, et il sera sage de filer doux.

Les quinze sacripants éclatèrent en blasphèmes; c'était leur manière de protester. Salvador, l'escogriffe à la manche trouée, module un sifflement de mépris.

— Quand je vous le disais, ricana-t-il. Le capitaine Taillefer devient plus timide qu'une vieille femme. Voilà comme on baisse, avec l'âge.

Un éclair passa dans l'œil fauve de celui qu'il raillait de la sorte. Il allait riposter, lorsqu'une rumeur plus formidable que les autres ébranla les vitres du cabaret.

— Vous entendez? accentua le capitaine Taillefer. Ces rires sont significatifs, je pense. Essayez d'imposer silence à cette poignée d'ivrognes qui nous gouaillent, et vous verrez si, au premier appel, les troupes ne sortiront pas de leurs casernes.

— Et après? demanda insolemment un malandrin.

— Oui, après? s'écria le déguenillé Salvador. Par les cinq cent mille diables d'enfer, je ne sais ce qui me tient de tomber sur ces drôles, et de leur faire avaler quelques pouces d'acier, tandis qu'ils ont la bouche ouverte!

— Mordi! appuya un autre truand, Salvador a raison. Fendons le crâne à cette canaille!

— Oui! oui! approuvèrent tous les bandits en se levant.

Mais le premier orateur asséna sur la table un coup de poing qui mit en danse verres et bouteilles.

— La paix! commanda-t-il.

Ce ton d'autorité souleva de violents murmures.

— Personne n'a d'ordres à donner ici! grondèrent plusieurs voix mécontentes.

— Nous sommes tous chefs et lieutenants!

— Au diable, le capitaine Taillefer!

Ce dernier s'accouda, regarda ses collègues dans le blanc des yeux, puis, tordant à pleines mains son énorme moustache, il leur dit d'une voix flûtée:

— [illegible] nous tenons donc absolument à être pendus?

Un frisson courut dans l'auditoire.

Le capitaine continua:

— J'ai l'honneur de vous annoncer que deux escadrons, venant l'un de Mons, l'autre de Bruxelles, se dirigent en ce moment sur Tournai. A seule fin de cultiver notre connaissance....

Cette nouvelle parut refroidir les bandits. Il se rassirent.

— J'oubliais un détail, poursuivit Taillefer. Chaque cavalier s'est muni d'un paquet de cordes neuves.... A bon entendeur, salut!

Il ôta son chapeau et salua l'assistance consternée.

— En cette conjoncture, reprit le vieux soudard, quel est l'avis de l'illustre et bouillant Salvador?

— Nous sommes quinze ici, répliqua ce dernier, et chacun de nous commande à quarante routiers. Que diable!.... six cents hommes ne se laissent pas pendre.

Le capitaine ne daigna pas discuter cet argument fort contestable. Il s'adressa au reste de la bande:

— Et vous, messieurs, qu'elle est votre opinion?

— Formulez la vôtre d'abord, capitaine.

— La mienne, sang-dieu! est que nous devrions déjà être loin d'ici.

— Vous chantiez cependant une autre gamme, il y a vingt-quatre heures, objecta Salvador.

— Hé! pardieu, il y a vingt-quatre heures je me berçais d'illusions au sujet de cette satanée église.

Un soupir navrant, exhalé à l'unisson, prouva que les quinze chevaliers de l'embuscade s'étaient repus des mêmes chimères.

— Ah! la riche occasion perdue! exclama l'un.

— Penser qu'hier encore, dit un deuxième, on pouvait tenter un coup de main et s'emparer des Conseaux.

— Ces braves Conseaux! Une fois les pieds dans l'huile bouillante et une mèche soufrée entre les pouces, ils ne nous eussent certainement pas refusé leur trousseau de clefs!

— Et alors, tripes du diable! nous eussions nagé dans l'or, dans les lingots, dans les pierreries.

— Pardieu! l'église renferme de quoi payer comptant cinq ou six royaumes!

— Sang et tempête! que la foudre écrase leur loyal comte!

— Une idée...... si l'on assiégeait son hôtel!

— Ouais!.... des murs en pierres de taille et quatre pieds d'épaisseur!

— Des portes en fer forgé!

— Des hommes d'armes aguerris par vingt campagnes!

— Malédiction!

Le poing musculeux du capitaine Taillefer s'abattit une seconde fois sur la table dont il fit craquer les ais de chêne.

— Trêve aux regrets? cria-t-il. Nous n'avons qu'un parti à prendre: décamper....... N'il y a, parmi vous, des imbéciles qui préfèrent tâter de la cravate de chanvre...... à leur aise! Je m'en irai bien sans eux!

Comme il achevait ces mots, un doigt s'appuya sur son épaule et une voix solennelle articula derrière lui:

— Non. Vous ne vous en irez pas, capitaine!

Le soudard se retourna frémissant et prêt à dégainer son coutelas, mais à la vue de l'être [illegible] qui l'interpellait, ses appréhensions s'évanouirent.

En face des brigands et répondant par un regard froid à leurs regards farouches, se tenait un personnage de haute taille, très pâle et d'une maigreur extrême.

Sa taille était empesée, tranchant sur un vêtement complet de serge noire, lui donnait l'apparence d'un homme de loi ou d'église. Un emplâtre de taffetas noir couvrait à la fois son œil gauche et la majeure partie de sa figure rasée. En outre, il serrait sous son bras un paquet volumineux assez semblable à ces sacs où les avocats enfermaient leurs actes de procédure.

Profitant du vacarme, ce nouveau venu avait pu entrer inaperçu dans le cabaret et se glisser jusqu'au capitaine.

Ce dernier le toisa de la tête aux pieds, puis un sourire dédaigneux détendit sa lèvre velue.

— Qui es-tu, face de hibou, et que nous veux-tu? demanda-t-il.

L'étranger répondit avec emphase:

— Je suis celui qui combat l'impure Babylone, tantôt par le verbe et tantôt par le glaive!.... Je suis le soldat de l'ombre et le semeur de la paix! Je suis la main qui frappe et la parole qui châtie!

Taillefer écarquilla ses gros yeux sanglants.

— Et patati, et patata! Tu es le gâchis et la [illegible], le galimatias et le bavardage! Que [illegible] me chanter cet animal?

— Je te reconnais! s'écria Salvador. Oui, [illegible] c'est lui, c'est ce fameux prédicant [illegible].

— Qui? cet enragé prêcheur qui grimpait [illegible] les bornes pour exciter ses ouailles à briser les images....

— C'est lui-même, capitaine.

— Allons, ricana Taillefer, nous lui devons [illegible] Ventre Saint Quentin! en [illegible] de ces jolis reliquaires dont les [illegible] étaient bons!

Ainsi s'est accomplie la prédiction du prophète Mahom! déclama l'inconnu. "L'Eternel [illegible] l'orgueil des ennemis de Jacob... ceux [illegible] dogat les ont pillés et ont gâté leurs [illegible]!"

— Bon! reprit le chef de bande, si le nomme [illegible] a prophétisé cela, notre conscience peut [illegible] en repos. Mais, voyons, saint homme, que [illegible] de moi? Un emploi d'aumônier dans [illegible] suppose?

[illegible] théologien demeura impassible.

— Je vous apporte un conseil, dit-il.

— Oui-da! Eh bien! parle, mon petit révérend.

— Ne quittez pas Tournai.

— [illegible] Tu as prophétisé tout à l'heure [illegible]

[illegible] capitaine.

[illegible] vous empêchera?

[illegible] intérêt.

[illegible] intérêt, cher ami, ou plutôt l'intérêt [illegible] qu'il faille respirer sous des [illegible] plus clément.

Ainsi, s'écria l'homme au bandeau, vous [illegible] à puiser l'or à pleines mains! Vous [illegible] autel de Baal qui regorge de [illegible]!

L'église Saint-Quentin? murmura Taillefer avec mélancolie. Chut! mon révérend, ne parlons pas de ça! Tu vas rouvrir nos blessures!

— Insensés! répliqua l'inconnu. Vous avez peur! Vous dites avec le paresseux de l'Ecriture: "Le lion est là, dehors: si je sors, je serai dévoré!" Allons, debout! Abandonnez aux lâches les terreurs vaines. Levez-vous et renversez l'infâme.

Le capitaine dressa l'oreille.

— Oh! oh! dit-il, c'est là le conseil?

— Oui.

— Donc, tu viens nous prier en ami, en voisin, de terminer la besogne dont tes paroissiens ne se soucient plus?

L'homme noir fit un signe affirmatif.

— Et quel intérêt as-tu à cela, toi?

— Je veux l'avancement du règne de Dieu, je veux l'abaissement des papistes!

— Que tout ils fait?

— Ils sont les persécuteurs d'Israël.

— Fort bien!.... reprit le capitaine, qui continuait de railler à froid. Et, sans doute, tu nous apportes, par la même occasion, un moyen de pénétrer dans l'église?

Les routiers éclatèrent de rire.

Mais l'étranger répliqua d'un ton ferme:

— Je vous l'apporte.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'ABEILLE, Vendredi matin, 30 octobre 1868.

Le temps hier, a été sombre et pluvieux toute la journée. Les affaires ont été faibles tant en consignations qu'en exportations.

SONT ARRIVÉS—Le Commonwealth, de Saint Louis; Nina Simmes, de Bayou Sara et le J. D. Hine, du bas de la côte.

SONT PARTIS—Le Frank Pargand, pour Vicksburg; Pauline Carroll, pour Memphis Judge Fletcher; Pioneer et Lizzie Tate, pour la Rivière Rouge.

EN CHARGEMENT—Le J. D. Hine, J. M. Sharp, Nina Simmes, Gov. Allen, Sully et Richmond.

Le fleuve et ses tributaires continuent à baisser. L'Ohio baisse aussi. Les rivières Blanches et Arkansas sont dans le statu quo.

Le magnifique bateau NINNA SIMMES ayant été complètement réparé, partira, demain soir à 5 heures précises. Il quittera notre port, à l'avenir tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et tous VENDREDIS, à 10 heures du matin, pour Bayou Sara et les points intermédiaires. L'inspecteur déclare que le paquebot est en parfait état et l'un des plus solides du fleuve. Le capitaine W. R. Greathouse, et le commis, M. J. A. Comstock, aidé de MM. O. Landry et E. Fortin, sont toujours les excellents officiers que le commerce et les voyageurs ont déjà pu apprécier.

Le J. D. Hine part aujourd'hui à midi précis pour le bas de la côte. Nous n'avons pas besoin de recommander ce bateau aux expéditeurs et voyageurs. Le capitaine Radovich et Messieurs Bassett et Canton, ses officiers sont connus trop avantageusement pour qu'il soit nécessaire de faire leur éloge.

TAXES.

MANDATS de l'Etat pour le paiement de toutes les taxes et licences de l'Etat, à vendre par J. HERNANDEZ, No 11 de la rue Carondelet. 15 oct—3m

AVIS.

Aux Contribuables de l'Etat, dans le Deuxième District.

VOUS êtes requis de vous présenter de suite à mon bureau (Bâtisses des Cours, en face la Place Jackson) pour acquitter la TAXE SPECIALE D'UN POUR CENT prélevée sur la valeur assurée des meubles et immeubles de l'Etat, conformément au tableau d'assessement de l'année 1867.

La susdite taxe doit être consacrée au paiement des coupons dus sur les obligations (bonds) émis avant le 26 mars 1867, de tous les mandats d'Etat et de Convention et au rachat des certificats de dette émis en vertu de la loi No 5 de 1868.

L. E. LEMARIÉ,
Percepteur des Taxes d'Etat dans le 2me District. 16 oct—3m

Avis aux Contribuables de l'Etat.

VOUS êtes priés de passer à mon bureau, à l'angle des rues Adele et Nouvelle-Levée, pour y payer la taxe de 1 pour cent destinée à acquitter l'intérêt des obligations (bonds) de l'Etat, les mandats, les certificats de dette et les mandats de la Convention. Elle est prélevée sur la valeur totale assessée des meubles et immeubles qui figurent sur les tableaux d'assessement de 1867.

HENRY BENSEL,
Percepteur des taxes de l'Etat dans le 4me District de la ville de la Nouvelle-Orléans. 16 oct—1m

Avis aux Contribuables de l'Etat.

VOUS êtes priés de venir payer, à mon bureau No 110 de la rue Carondelet, la taxe spéciale de 1 pour cent destinée au paiement de l'intérêt dû sur les obligations (bonds) de l'Etat, sur les mandats non encore payés, sur les certificats de dette et les mandats de la Convention. Cette taxe est prélevée sur la valeur de tous les meubles et immeubles assessés sur le tableau de 1867.

F. C. MAHAN,
Percepteur des taxes d'Etat dans le Premier District de la ville de la Nlle Orléans. 14 oct—1m

Pertes sur mer payables à New-York ou en Europe.

LA Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, dont le bureau est au No 120 de la rue de la Commune, annonce à ses amis et au public qu'elle a conclu des arrangements pour le paiement des pertes sur mer assurées par elle à New-York, Liverpool, Londres et au Havre—quand on le voudra—sans autres frais additionnels que les taux réguliers de prime établis par le tarif du Bureau d'Assureurs de la Nlle Orléans.

N. Orléans, 15 octobre 1868. 16 oct—1sem tfj puis 2m 2fpsem

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer Pontchartrain.

Nouvelle-Orléans, 10 octobre 1868.

LES actionnaires de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain sont priés de se réunir dans le local de la banque de MM. Pike, Lapeyre & Brothers, rue du Camp, MARDI, 27 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour décider s'ils accepteront ou non la loi No 140 de la Législature, intitulée: "Acte pour augmenter le capital et étendre les pouvoirs de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain."

WM. J. CARTER, Secrétaire. 16 oct—12f

Compagnie du Chemin de Fer Central de l'Illinois.

LE bureau général de cette Compagnie a été transporté au No

36......Rue Carondelet......36
(au premier.)

JAMES T. TUCKER, Agent général au sud. 1er oct—1m

MAGASIN DE MUSIQUE DE WACKMAD,

Agence pour la vente des PIANOS de KNABE et des ORGUES de PRINCE, No. 164 de la rue du Canal, Directement en face du Christ Church. 4 oct—6ms

Changement de Magasin.

MME WASHINGTON annonce à sa clientèle et au public qu'elle a transporté son MAGASIN DE MODES, CONFECTIONS ET GARNITURES au No 1-7 de la rue du Canal, entre les rues Bourgogne et Remparts. On y trouvera les dernières modes. Elle se charge de la confection des robes qui ne laisseront rien à désirer sous le rapport du fini et de l'élégance et tient toute espèce de patrons en papier. Elle taille et faufile les robes, basques, etc. 4 oct—1m

I. O. O. F.

Au Public.

AVIS est donné que le 10 novembre prochain, la nouvelle salle des Odd Fellows sera dédiée, et les cérémonies se termineront dans la soirée par un grand bal dont les détails seront publiés dans quelques jours. Par ordre du COMITÉ D'ARRANGEMENTS. 15 oct

MACHINE A COUDRE,

DE GROVER & BAKER.

La seule machine adoptée pour toute espèce de couture de famille.

Bureau et dépôt pour les Etats du Sud, No 182 de la rue du Canal, Nlle Orléans. 18 oct—1m

A. THOMSON & CO.,

RAFFINERIES DE SUCRES, SIROPS, MÉLASSES — ET —

Importateurs et marchands de sucres et mélasses de la Louisiane et de l'étranger, Rue Tchoupitoulas, No 48. 1er sept—1an

ACHETEZ VOS CIGARES

CHEZ

GEO. ALCÈS,

185 RUE DES REMPARTS 185

MR. ALCÈS garantit ses cigares conformément aux échantillons. Il n'emploie que des tabacs de première qualité (américains et havanais). M. Alcès offre aux fabricants de cigares du tabac en feuilles, américain et importé, de bonne qualité, à des prix réduits et au détail, ainsi que des Rubans de Grenada, No 10, 15 et 20. Les ordres adressés au Lock Box No 248 P. O. N. O. seront exécutés avec soin et promptitude. 7 oct—3ms

A. C. TREMOULET,

AGENCE GÉNÉRALE

Rue Vieille-Levée, No 95.

S'OCCUPERA spécialement de vente, d'achat et de location de propriétés foncières, collection de loyers, placement de fonds. Donnera toute son attention aux affaires qui lui seront confiées. Sept—2m

R. CONDON,

Entrepreneur de Pompes Funèbres, No 243, rue des Magasins, coin Delord, et No 392, rue de Chartres, coin Champs-Elysées.

A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques; CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition des corps et loue des voitures. 4 juillet—1an

Société de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie DE LA LOUISIANE.

Directeurs.

J. M. Lapeyre,	W. S. Mount,
John Davidson,	L. S. Pollier,
H. Zuberbier,	Wm McCulloch,
J. N. Marks,	Wm Creevy,
F. S. Schmidt,	T. K. Puley,
Wm Cooper,	Anthony Sambola,
W. S. Pike,	Patrick Irwin,
David McCard,	John U. Sinnott,
J. Caulfield,	C. Cavaroc,
Gerard Stith,	W. C. Nichols.

Officiers.

JOHN DAVIDSON..........Président.
W. S. PIKE..........Vice-Président.
R. W. YOUNG..........Secrétaire.
L. A. FOURNIER..........Trésorier.

W. S. KOONTZ, Avocat.
W. C. NICHOLS, Médecin examinateur.
N. C. FOLGER, Agent.

Bureau: No 1 de la rue Carondelet (Bâtisse Davidson.) 16oct—1an

CONSULAT DE FRANCE

AVIS MENSUEL. OCTOBRE 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—ou en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A	J
Ader Mme, née Marceline Rogues	Jamonneau Jean
Arnoux Virginie Mlle	Josta Charles
Aillaud ou Aillard Louis	Jung Joseph Auguste Alexandre et Joseph Auguste Louis
B	L
Blache Louis docteur	Lafon Pierre
Bonier Benjamin	Laurier Mme
Bozzetti Jules	Landreau Frédéric, avocat
Barbarot Victor et Xavier de la Pointe à la Hache	Leroy Eugène
Bajon Jean Marie	Laville François
Broca Jean	Larrouy Jean
C	M
Cabirol Emile, origine de Montaut, Landes	Max Louis Alexandre
Cazaubon Casimir	Morel Régulus et Alphonse
Chauber Jean Marie	Meaume Mme
D	Masson Antony
Darles Joseph	Morainville Jean-Baptiste Guérin
Denot Jacques et famille	Montaut Jean et Henri
De Barès Charles	Maître Antoine Mme Vve
Delsenne Mme née Wibratte	Meder Chrétien
Dequis Jules Mme née Bordes	Morret Pierre René, des Opelousas, Lne
Dones Pierre	Magnard Jean-Baptiste
F	N
Flessière Philippe	Nicolas Guillaume, orfèvre
Funet ou Junet ou Tunet Pierre	Q
Foudrat Ernest	Quantin Ariane Mme Vve
Fischer-Wieteln Mme	R
G	Reveur Joseph
Guibert	Ray Louis Auguste
Gossin Mme née Marianne Delannay	T
H	Toulouse Laborie
Hefner Mme Vve née Augustine Orelt	Tissot Louis Aristide, avocat
	Taple Bernard, origine de Barry, Hautes Pyrénées
	V
	Valet Antoine

La Chancellerie du Consulat de France, 40, rue St Louis, [illegible] entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 1er oct

AMUSEMENTS.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs. J. KITTREDGE..........Trésorier.

Mercredi soir, 21 octobre,

Représentations tous les soirs et le SAMEDI, à MIDI.

La grande troupe dramatique et comique composée d'un nombre d'artistes beaucoup plus grand qu'aucune autre troupe du pays. 21 oct

Théâtre de l'Opéra.

L'Administration voulant donner aux représentations des grands ouvrages nouveaux toute l'importance qu'ils exigent, désire se procurer, comme l'an dernier pour l'Africaine, des choristes supplémentaires.

S'adresser tous les jours de 2 heures à 4 heures, au Théâtre de l'Opéra, au bureau de M. GRAVIER. 18oct—1M.

Grand Ecore.

PAQUEBOT hebdomadaire régulier—Départ tous les MARDIS à 5 heures P. M.—Pour Grand Ecore St-Maurice Montgomery—(Prenant du fret pour les débarcadères Boudins) Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin et tous les débarcadères intermédiaires. L'excellent bateau à vapeur OLIDE capitaine James F. Muse; commis L. W. Clayton, partira ainsi qu'il est dit ci dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à A. BRETTON & CO, No 38 de la rue de la Commune. 18oct.

Opelousas

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P.M.

Pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau—Le bateau à vapeur CLEONA, d'un faible tirant d'eau, capitaine E. B. Splane, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.—Le CLEONA part de Washington tous les MERCREDIS matin, à 10 heures. 17 oct

La Côte et Bayou Sarah.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans, la côte et le Bayou Sara—Deux départs par semaine.

Le steamer LAFOURCHE, capitaine S. Henn (J. Brown, commis) partira de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures P. M., et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. (à dater de mardi, 15 septembre 1868). Il partira de Bayou Sara tous les MERCREDIS et DIMANCHES au soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 12 oct

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES, à 9 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir, pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, du marcheur, Grey Eagle, capitaine V. S. Sarasco, partira comme il est dit, et à SON RETOUR quittera le Bayou Sara tous les JEUDIS et LUNDIS soirs. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LEAKE, 16, Nouvelle-Levée. 9 sept—1m

LE bateau à vapeur semi hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Sara, Nina Simmes, capitaine W. R. Greathouse, commis J. A. Comstock aidé de MM. O. Landry et E. Fortin, quittera la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de vendredi prochain, 4 septembre 1868. Il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et tous les SAMEDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 11 de la rue Conti. 29 août.

La Côte et le Bayou Lafourche

Paquebot de Lafourche et de la Côte.

Le NEW ERA, capitaine Dugas, commencera le service le 10 novembre. Il partira de la Nlle-Orléans tous les MARDIS et JEUDIS à 10 heures du matin, et les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et LUNDIS. A. DUGAS. 30 oct

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine Jos. F. Aucoin, commis F. A. Chalet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir et les VENDREDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les MERCREDIS et les DIMANCHES pendant le jour. Le bateau ira jusqu'à Lockport.

Les expéditeurs seront responsables des freight bills pour Lockport.

Pour fret ou passage s'adresser à bord. 3 oct—1m

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et de Lafourche. Trois voyages par semaine.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine DINVANT, commis T. NICOLE, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures. Il descend la côte, dans le jour, tous les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Les planteurs peuvent être assurés que le POWELL continuera le service.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 2 oct—1m.

NATCHEZ.

Paquebot de Natchez—Jour de départ, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le beau bateau à vapeur W. ED. WAGONER, capitaine W. S. Richardson, commis J. C. Libano, partira pour Natchez, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M. GEO. D. HITE, agent. No 17 de la rue Tchoupitoulas. 29 août

BANQUE DES MARCHANDS.

6 octobre 1868.

CONFORMÉMENT à un vote passé, le 5 septembre 1868, pardevant G. Le Gardeur Jr. notaire public de cette ville, des livres de souscription seront ouverts dans les bureaux de la dite institution, du 6 octobre au 4 décembre 1868, de 9 heures du matin à 1 h. après-midi, pour la vente de trente-cinq mille cinq cent soixante piastres ($35,560) d'actions—montant de l'augmentation du capital de la dite banque, lequel sera divisé en actions de $100, payables comme suit:

Vingt pour cent au moment de la souscription et, ensuite dix pour cent tous les mois, jusqu'à parfait paiement.

Par l'article 8 de la charte de la banque, les actionnaires actuels auront le privilège, pendant soixante jours, de prendre des actions additionnelles en proportion au montant de leurs actions.

TH. J. DIX, Caissier. 6 oct—1esM J et V

ANNONCES DIVERSES.

Nouveau Moulin à Riz, amélioré,

Nos. 268 ET 270

DE LA RUE TCHOUPITOULAS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

LE soussigné vient d'achever son Nouveau Moulin à Riz perfectionné, ce qui lui permet de recevoir, des Planteurs et des Marchands de riz, de l'Etat, des ordres pour vanner et polir le riz.

[illegible] la certitude que le riz est le meilleur qu'il y ait dans l'Etat de la Louisiane, et il s'est efforcé d'atteindre ce résultat. Il peut remplir les commandes immédiatement et à plus bas prix qu'aucun établissement de ce genre en Louisiane. Il a un Fleau à riz amélioré, dont il est l'inventeur, et s'est assuré la patente. Ce procédé conserve au riz sa fraîcheur et le rend plus blanc et plus propre.

[illegible] leurs ordres aux Nos 268 et 270 de la rue Tchoupitoulas.

PH. HOELZEL, Propriétaire.

N. B. On trouvera constamment chez lui du riz, de la farine de maïs du gru, de la farine et toute espèce de grains aux plus bas prix du marché.

Charrois gratis.

Un dépôt du "Mon kaiz, à maïs et à farine de la Louisiane" est ouvert au No 47 de la rue Poydras, entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle-Levée, pour les marchands de ce voisinage. Les ordres pour riz, maïs, farine de maïs gru, blé, seigle et grains de toute espèce sont promptement exécutés pour toutes les parties de la ville sans frais de charrois.

Les planteurs qui enverront leur riz à cet établissement auront l'avantage de l'y faire vendre par le propriétaire au prix le plus élevé du marché.

S'adresser au "Lock Box 1980" du Bureau de Poste de la Nouvelle-Orléans. 17oct—1m

C. DUHAMEL, opticien,

111, *rue du CANAL, près de la Banque d'Amérique, ci-devant rue de Chartres.*

TIENT un grand assortiment de LUNETTES pour toutes les vues.

M. DUHAMEL ayant une longue pratique comme opticien, informe les personnes qui ont besoin de lunettes qu'il peut adapter aux vues faibles des verres qui ne produiront pas les mauvaises conséquences qui sont ordinairement la suite de l'emploi de mauvaises lunettes.

Ses verres de lunettes fabriqués spécialement pour lui sont garantis parfaits.

Il recommande comme une grande amélioration les lunettes à double foyer, pour voir de près et de loin dans les mêmes verres. Aussi les verres cylindriques pour myopes et presbytes.

Les verres en vrai cristal de roche (pebbles) sont appliqués scientifiquement aux vues, auxquelles ils sont propres—ces verres n'ont pas également bons pour certaines affections de la vue.

En magasin: Une immense variété d'instruments de toutes natures, tels que

Théodolithes, Niveaux, Compas, } pour l'arpentage.	Longues-vue marines, Jumelles de théâtres,
Microscopes,	Boîtes de compas,
Baromètres,	Balances de toutes sortes,
Thermomètres,	Machines électriques,
Très-liqueurs, &c., &c.	Modèles, &c., &c.

Instruments de marine, livres et cartes stéréoscopes et vues stéréoscopiques

NOTA 6000 lanternes de couleurs en papier } pour illumination
3,000 verres de couleur avec mèches }

A vendre en gros et en détail. 15oct—1m

J. B. Walton & Deslonde

ENCANTEURS

Et agents pour la vente, l'achat et le louage de propriétés foncières, d'habitations et de terres; pour la vente d'actions et de scrips, de marchandises et de produits, de cargaisons et coton avariés, de meubles, &c.

Bureau transporté au No 8 de la rue Carondelet, près Canal.

NOUS sollicitons un patronage aussi généreux que celui qui nous a été accordé jusqu'à ce jour et en donnons à nos amis qu'en outre des affaires ordinaires, nous négocions des emprunts sur hypothèques, nous nous occupons de l'assessement (de la ville et de l'Etat) des propriétés situées en ville et dans les faubourgs, acquittons les taxes de la ville et de l'Etat, louons à bail les propriétés de la ville et des faubourgs et nous nous chargeons des recouvrements des loyers de propriétaires résidents et absents.

Nous veillerons personnellement aux intérêts de nos clients.

1er oct—1m J. B. WALTON & DESLONDE.

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE St-CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal,

D. M. STELLA, Propriétaire. 4fév—1an

Chemin de fer de Memphis et de Charleston.

Ligne rapide de fret entre LA NLLE-ORLEANS ET

GRANDE JONCTION,	MACON,
NASHVILLE,	LYNCHBURG,
CHATTANOOGA,	PETERSBURG,
ATLANTA,	NORFOLK,
ROME,	RICHMOND,
AUGUSTA,	BALTIMORE,
CHARLESTON,	PHILADELPHIE,
	NEW-YORK,

Et tous les points intermédiaires de la ligne.

On donne des connaissements pour tous les points. Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs se règlent aux points de livraison.

Les expéditeurs ne paient ni assurance, ni charroi, ni expédition, ni commission.

Les prix sont toujours aussi bas que les plus bas.

Pour plus de détails s'adresser au bureau, au-dessous du City Hotel, ou la boîte 2351 du bureau de la Poste de la Nouvelle-Orléans.

D. H. FEGER,
Agent général, pour le Sud, du Chemin de fer de Memphis et de Charleston. 16 sout

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT-HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, pourront faire recevoir et délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ, Pharmacien de l'Université de Paris, Rue Conti et Bienvenue, 28 aou

VAPEURS.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à St-Nazaire, $250 en or.

Passage dans une cabine 2d pont avant...... 185
Passage d'entrepont..... 100
Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi place.
Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paient les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de la maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage, s'adresser chez VICTOR PERRILLIAT, Agent, 27, rue de la Commune. 10 janv—1an

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

VILLE-DE-PARIS capt. Surmont, Samedi 17 oct.
PEREIRE, capt. Duchesne, Samedi 31 oct.
ST-LAURENT, capt. Bocandé, Samedi 14 nov.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord

Première cabine, $145 | Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

V. PERRILLIAT, 127, rue Commune. 5nov—1fj

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Le vapeur SONORA quittera la Nouvelle-Orléans le 31 octobre 1868 pour Tampico et Vera Cruz.

Pour fret et passage, s'adresser à V. PERRILLIAT, 127, rue de la Commune. 20 oct—30 au 1er nov

"Lloyd" de l'Allemagne du Nord.

Steamers de la Nlle Orléans et Brême, par la voie de la Havane et de Southampton.

Les magnifiques steamers, en fer et à hélices, du "Lloyd" de l'Allemagne du Nord,

LE NEW-YORK..........Capitaine F. Dreyer.
LE BREMEN..........Capitaine H. A. Neynaber.

feront le service régulier entre la Nlle-Orléans et Brême. Ils toucheront à la Havane et à Southampton en allant et en revenant.

— Jours de Départ. —

DE BREME. | DE LA NLLE-ORLEANS.
LE NEW-YORK, 14 octobre | vers le 20 novembre.
LE BREMEN, 11 novembre. | vers le 20 décembre.

—PRIX DU PASSAGE—

De la Nouvelle-Orléans à la Havane ou à Brême:
Première chambre..........en or—$165
Entrepont..........en or—45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Première chambre, en monnaie courante $50
Entrepont " " 20

Pour les détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER, Agent, Rue de l'Union, No 42. 25nov

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle,

Partant du Pier No 45 North River, New-York, TOUS LES SAMEDIS, à UNE heure précise de l'après-midi.

Vitesse et excellents emménagements.

PREMIÈRES CHAMBRES, PAIEMENT EN OR.

A Queenstown et Liverpool, de New-York	......	$100
A Londres,	do	105
A Hambourg,	do	110
Au Havre et à Brême,	do	
A Paris,	do	115

ENTREPONT, PAIEMENT EN MONNAIE COURANTE.

A Queenstown et Liverpool, de New-York	$35
A Londres	40
Au Havre et à Paris	47
A Brême ou Hambourg	45

BILLETS PAYÉS D'AVANCE DE LIVERPOOL OU QUEENSTOWN (entrepont): $40, en monnaie courante.

Il sera fait un escompte de 10 pour cent sur les billets de premières chambres, au retour.

Nous sommes prêts à vendre des traites à vue de 1 livre sterling et au-dessus sur la "Provincial Bank" d'Irlande et des différentes succursales.

Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, No 190, rue de la Commune. 3 sept

COMPAGNIE DE VAPEURS Hambourgeoise-Américaine.

COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NLLE-ORLEANS.

Les magnifiques vapeurs de la Compagnie SAXONIA, cap. Kier, BAVARIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. Barends,

partiront du Havre chaque 4 et de la Nouvelle-Orléans chaque 10 du mois pendant les mois d'octobre 1868 à avril 1869, prenant des passagers pour la Havane, la Nouvelle-Orléans, le Havre, Londres, Southampton et Hambourg, pour les prix suivants:

De Hambourg ou du Havre.	De la Nlle Orléans en la Havane.
Première cabine..$150 00	Première cabine..$165 00
Deuxième cabine..112 50	Entrepont..45 00
Entrepont..40 00	

Payable en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Le fret de Hambourg à la Nouvelle-Orléans sera de $2 10 et 15 0/0 pour le tonneau.

MAURY & CO., Prest Canal, Agents de passage, 161 rue de la Commune.

WILLIAMS, RUPERTI & CO., Agents généraux, 35 rue Carondelet.

D. ERDMANN, Havane.

C. B. RICHARD & BOAS, Agents généraux de passage de la Compagnie, No 6, rue Barclay, New-York. 26 août

En construction le vapeur SILESIA

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L. GRANT, Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY, Capt. Wm Weir,
SHERMAN, Capt. W. P. Henry,
GEN'L. MEADE, Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES, Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le Steamer UNITED STATES, Commandant Geo. L. Norton,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 31 octobre, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres..........$60 00

On signe des bills de connaissements pour Liverpool.

Pour fret ou passage, s'adresser à WOOD, LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No 190.

Le steamer SHERMAN suivra et partira SAMEDI 7 novembre.

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES, MARIPOSA.

Le steamer CORTES, Commandant Horatio Nelson,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le DIMANCHE, 1er novembre, à 8 heures A. M.

Passage..........$60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet No 41. 4 mai—1a

Ligne B Paquebots du Havre.

Le navire français A 1 "LOUISIANA" capt Touffet ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira incessamment.

S'adresser pour fret à W. R. BUDDENDORFF, 161 Rue Commune

Pour passage, ayant d'excellents emménagements s'adresser à bord au Poteau 17 2me District. 16 oct

Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Mandeville.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, de la malle des Etats-Unis, capitaine W. L. Comens.

Le CAMELIA se relie au steamer WENONA qui va jusqu'à Covington. Il part comme suit:

Les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de midi.

Les MARDIS, les VENDREDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 2 heures.

Il y aura EXCURSION tous les Dimanches. Le steamer partira à l'arrivée du convoi de 8 heures A. M. et sera de retour le même soir.

Le service se fera régulièrement à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

COHEN M. SORIA, agent, Rue de l'Union, Nos 18 et 20

N. B.—Afin d'éviter les délais, il faut que le fret se trouve au chemin de fer une heure avant le départ du steamer. 7 oct

A LOUER.

DEUX MORCEAUX DE TERRE, non sujets à l'inondation, l'un connu comme l'ancien champ de course de la Louisiane, situé à la jonction du Chemin de fer de Pontchartrain et du Chemin de Gentilly, ayant 28 arpents de face sur le Chemin de Gentilly, sur 20 arpents de profondeur.

L'autre morceau est situé sur le côté opposé du Chemin, et comprend une orangerie, des écuries, &c.

S'adresser à O. HOPKINS, 18 oct—1m 28 rue Union.

Changement de Local.

A. DUCHIRON, encanteur, et W. J. SEEBE, ont transporté leur magasin, du No 10 aux Nos 28 et 30 de la rue Tchoupitoulas, où ils se chargeront, comme par le passé, de la vente de produits, cargaisons, successions, propriétés foncières, meubles, etc. Les jours de vente sont: Les MARDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS. Ils se chargeront également des ventes du dehors. 7 oct

JOSEPH MARISTANY Jr.,

Marchand de Vin en Gros.

Liqueurs, Whiskey Monongahela et Bourbon, Spiritueux, Cigares etc.

39..........Tchoupitoulas..........39

Entre Natchez et Gravier Nouvelle Orléans. 29 oct—3m.

JOHN H. KEEP. JER. S. HOGAN

KEEP & HOGAN,

Importateurs et Marchands de QUINCAILLERIE,

No. 36, de la rue Nouvelle-Levée, No. 38, de la rue Tchoupitoulas. 8 sept—3ms Nlle-Orléans.

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés annoncent à leurs amis et au public qu'ils ont formé une société sous la raison sociale ROCA & ROVIRA pour le commerce du bois de construction et de tout ce qui se rattache à ce genre d'affaire, Ils occupent l'ancien local de Jno Petit, à l'angle de la rue Robertson et de la Promenade Carondelet, Vieux Bassin.

L. ROCA.
A. ROVIRA.

M'étant retiré de ce commerce, j'appelle respectueusement l'attention de mes amis et clients sur l'annonce de MM. Roca & Rovira qui je continueront à mon ancien local, à l'angle de la rue Robertson et de la Promenade Carondelet.

J. PETIT. 18 oct—1m

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825,]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à déchets, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Roues à Fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'ateliers, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

LEEDS & Co. 14 sept—1an

AGENCE SPECIALE D'EAUX-DE-VIE FRANÇAISES POUR LE SUD.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE,

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,

Importateurs de Vins, Cognac, Sardines, &c.,

Nos. 23 & 25, RUE BIENVILLE—NOUVELLE-ORLÉANS.

Eaux-de-vie en Douane et à l'acquitté.

SEULS AGENTS DES MARQUES

CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS CO.,	COGNAC,
GAUTIER FRERES,	"
GOLDENBURG,	"
HENRY SUTTON,	"
ALEX. SEIGNETTE,	LA ROCHELLE,
LARRONDE FRERES,	COGNAC,
L. O. LANYER,	"

— IMPORTATEURS —

Des célèbres GENIEVRE de "LA CLOCHE" De Cognac OTARD DUPUY & CIE, et autres marques célèbres.

Echantillons et prix courants fournis sur demande.

Vins rouges et blancs en barriques et en caisses.

J. Lebrun, "Eagle Brand", T. Drouet, "Lion's Brand" P. F. Eyquem, Ch. Trosloe, Larron de Frères, Margaux, Haut-Brion, Haut-Sauternes; J. B. Clerc & Cie. le CÉLÈBRE CHATEAU PAPE CLÉMENT, en barriques, demi-barriques et caisses, bouteilles et demi-bouteilles; vins fins de A. De Luze & Fils.

Champagne.

Le célèbre "Black Seal" Vin Impérial et Royal Hunter de Xer. Desbordes et Fils; Ackerman Laurance, Sillery Mousseux et autres marques en bouteilles et demi bouteilles.

Sardines à l'huile; Viandes et Légumes conservés; Sardines désossées et Pâtes Truffées de Gorres Joe et Fils, Bouchons, A. Dabana;

Huile d'Olive, Fruits à l'eau-de-vie, Pruneaux, Porto, Sherry et Madère. 1er oct—6m

ANNONCES DIVERSES.

MAISON FELIX SARON — 14 Rue Baronne PRES CANAL.

SUCCURSALE, No 210 RUE DU CANAL, ENCOIGNURE BASSIN.

Vingt-cinq pour cent meilleur marché que toute autre maison.

LE soussigné a l'honneur de rappeler aux dames de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de CHEVEUX de toutes couleurs et de toutes longueurs, ainsi qu'un des plus beaux choix de PARURES EN JAIS, NACRE ET ACIER, de peignes, brosses parfumeries, fines des premières maisons de Paris, FLEURS VOILES et COURONNES de MARIÉE. Expédition pour la campagne dans le plus bref délai.

Un grand salon est réservé pour la COIFFURE des DAMES pour bal et soirée. Abonnement à la semaine et au mois.

Aussi—Frisures et coupe de cheveux des ENFANTS &c. FÉLIX SARON. 6oct—3m

Whiskey! Whiskey!

LA maison O. Kernel, de Cincinnati, offre du Whiskey à $1.20 le gallon.—S'adresser chez MANUEL, 31, rue Dumaine (entre Chartres et Levée), seul agent de notre maison pour la Nouvelle Orléans. 11 oct—1m

STEAM DYEING.

Teintures et Nettoyages, encoignure Remparts et St-Philippe. E. EUGENE GEORGEST. Maison de Prix.

CETTE maison, si avantageusement connue depuis 5 ans par la supériorité de ses procédés dans la teinture en toutes couleurs les robes apportées dans le nettoyage et l'apprêtage des vêtements qui lui sont confiés, offre au public une large diminution de prix, sans concurrence possible avec les autres établissements de ce genre.

Paletot drap, mérinos, etc., teint en noir, $1 00; Pantalons de 75 cts.; Gilets de 35 cts; Robes en mérinos grenadine popeline, mousseline barège, mozambique, calicot, châles, teint en noir, 75 cts.; Jupes de 60 cts.; Robes en soie ou satin, teint en noir, $1; Jupes, Châles de $1 00; Robes en soie teint en bleu ou violet, $2 50; en jaune ou vert, 3 00; en marron Bismark ou gris, 1 75; Robes en laine teint en bleu ou violet, 2 00; en jaune ou vert, 2 50; en marron Bismark ou gris, 1 25; Nettoyage de Paletots, Pantalons, Gilet, vêtements d'enfants, Robes, Jupes, à 35, 40, 50, 60, 75 et 1 00; Rideaux en laine, toutes couleurs 75 cts.

Il sera fait en outre, à messieurs les marchands et tailleurs, une diminution sur les prix déjà si restreints.

Gants nettoyés ou teints, 25 cts. 22 sept—3ms

Café Démocrate,

No 58..........RUE ROYALE..........No 58

(Près Bienville—Nouvelle-Orléans.)

W. G. MARK, Propriétaire.

LE public trouvera dans cet établissement la meilleure Bière, Vins du Rhin, Liqueurs, &c. 13 oct—3m

Pension Française,

TENUE PAR MME J. MARCC, No 70 RUE ST. LOUIS, ENTRE ROYALE ET BOURBON.

Table excellente. Bon vin. Déjeuner à 8 heures et demie. Table d'hôte à 4 heures et demie.

Chambres garnies. Prix modérés. 16 oct—1m

EMMAGASINAGE DE DOUANE.

"U. S. Bonded Warehouse No 4,"

Au coin des rues Conti et Peters.

L'IMPORTERS BONDED WAREHOUSE COMPANY (Compagnie d'entrepôts de Douane des Importateurs) emmagasine à bas prix, toute espèce de marchandises, dans leurs vastes BATISSES A L'EPREUVE DU FEU.

Les personnes qui y emmagasinent PARTICIPENT AUX BENEFICES de la Compagnie. Voir le tarif qu'on peut se procurer en s'adressant à l'entrepôt

HENRY TREMOULET, Président pro tem. 2 oct—1m

CARABINES WINCHESTER.

AYANT reçu un stock complet de ces Carabines nous sommes à même de répondre promptement à la demande. On reconnaît aujourd'hui, que celle-arme n'a pas d'égale dans le monde sous le rapport de la rapidité avec laquelle on la charge ou la décharge. Elle est l'égale de toutes les autres sous le rapport de la simplicité, de la durée, de la précision, de la pénétration. Les dépôts des fabricants sont au No 5 de la rue Vieille Levée, en face du Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

16 oct—1m FOLSOM BROTHERS, Agents.

VERMIFUGE

DE

B. A. FAHNESTOCK,

LE REMEDE LE PLUS EFFICACE POUR LES VERS.

Le meilleur remède qui ait jamais été inventé.

LES membres les plus distingués de la Faculté y ont recours avec la plus grande confiance, et beaucoup de médecins, surmontant leurs préjugés, ont donné avec plaisir des certificats qui en constatent la supériorité. On s'en sert beaucoup pour la simple raison que

On n'a rien inventé qui puisse le remplacer.

Et on l'administre sans crainte parce que tout le monde sait qu'il ne peut pas faire de mal. Le public le connaît depuis près de QUARANTE ANS et a pu en voir la supériorité dans des milliers de cas, dans toutes les parties du monde.

Il est du devoir des pères et mères de veiller sur la santé de leurs enfants et de se pourvoir de ce précieux remède.

Regardez bien les initiales et faites en sorte d'acheter le véritable

"VERMIFUGE DE FAHNESTOCK."

F. P. DUCONGÉ Agent, rue de Chartres, No 39, Nlle-Orléans. 11sept—1an

INJECTION RICORD.

UN REMEDE INFAILLIBLE

Injection Ricord---Paris.

C'EST le seul remède infaillible pour La GONORRHEE dans toutes ses phases. L'ECOULEMENT CHRONIQUE des plus obstinés, La FLEUR ALBUS ou FLEURS BLANCHES

Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un remède interne quand on l'emploie, et les personnes qui, pendant des mois et même des années ont vainement pris des [illegible] ont trouvé une guérison rapide et radicale.

La préparation Ricord soulage immédiatement les personnes atteintes des fleurs blanches, mal si commun dans les climats chauds.

AVERTISSEMENT—L'enveloppe du véritable remède porte la signature de RICORD et les mots INJECTION RICORD, PARIS soufflés dans le verre. La même inscription se trouve sur la capsule.

MAUNSELL & BOGEL, Agents pour la vente en [illegible]. 2 août

Candi "Barber Pole".

LES soussignés fabriquent et vendent constamment, aux plus bas prix du marché, toute espèce de CANDIS purs, en bâtons, de Candis de fantaisie, et de CONFISERIES.

NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille Levée. 16 août—3m

Vermicelli. Macaroni.

TOUTE espèce de Pâtes, telles que VERMICELLI MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTI SPAGHETTI, &c. &c. constamment fabriquées et à vendre, aux plus bas prix du marché, par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée. 16 août—3m

Epices. Epices. Epices.

TOUTE espèce d'EPICES MOULUES — Poivre, Cannelle, Gingembre, Clou de Girofle, toujours frais, à vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée. 16 août—3m

Extrait de Café

CONSTAMMENT fabriqué et à vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée. 16 août—3m

Café pur—Moulu et Grillé.

NOUS moulons du CAFÉ tous les jours; nous le garantissons pur et le vendons à bon marché. Nous le grillons, pour les bateaux, promptement et à des prix raisonnables.

NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée. 16 août—3m

DENTISTES.

Dr. O. BLANCKE

416 & 418....Rue St-Charles....41. & 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire

ALUMINIUM! ALUMINIUM!

La découverte la plus récente du siècle,

GRAND SUCCÈS!

LE Dr. O. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, et, de la manière la plus artistique. Les râteliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les râteliers montés sur or et argent; ils sont bien plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides. 26 mars—1an

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Burgundy, 2me maison après la rue du Canal, près de Lopez.

Extraction de dents, sans souffrance, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote. 24 mars—PP le M

BOIS DE CONSTRUCTION

GEORGE MERZ,

MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION,

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des Châssis, des Jalousies, des Portes et toute espèce de Matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 13 juillet—1an

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS. LOEFFLER,)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ, et fabricant D'installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.

No. 126, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse. 25août—1an Nouvelle-Orléans

Argenterie plaquée.

UNE grande variété d'argenterie plaquée, fine, sur glaise et américaine,—telle que bouilloires, corbeilles à fruits, corbeilles à sucre, services à café, pots à glace, tasses et gobelets. En magasin, une excellente qualité de cuillers et de fourchettes en plaqué, coutellerie fine de table, ciseaux et aiguilles.

De constants arrivages viennent augmenter le magnifique stock de BIJOUX, DIAMANTS, PENDULES, PORCELAINES, BRONZES et ARTICLES DE FANTAISIE.

A. B. GRISWOLD & CO.,
Au coin des rues Canal et Royale, fabricants et importateurs d'argenterie et d'argenterie plaquée, coutellerie, fusils et pistolets. 15oct—3m

INSTITUTIONS

Collége de Spring Hill.

LA réouverture des classes dans ce Collége est bien connue du public, aura lieu MARDI prochain, 27 d'octobre. Le Révérend Père Curioz, président du Collége, partira de cette ville avec les élèves confiés à ses soins, le 26 courant, par le train de 4 heures P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Pour de plus amples informations et pour les comptes, s'adresser au Révérend Père L. Curioz, au Collége des Jésuites, encoignure Commune et Baronne, ou à M. P. Poursine, agent du Collége, No 36 de la rue Natchez.

L. CURIOZ, Président. 17oct—10f

PROSPECTUS

— DU —

Collége de l'Immaculée Conception,

à l'angle des rues Commune et Baronne.

NOUVELLE-ORLÉANS

CETTE INSTITUTION littéraire, incorporée par l'Etat de la Louisiane et ayant le pouvoir de donner des degrés, est dirigée par les Pères de la Société de Jésus.

Les bâtisses conviennent parfaitement à un établissement de ce genre. Une cour, entièrement séparée de la rue, est réservée pour la récréation, de sorte que depuis l'arrivée des élèves, à 7 heures et demie du matin, jusqu'à leur départ, à 4 heures, ils sont tout à fait isolés et surveillés.

Le cours embrasse le grec, le latin, le français, l'anglais, la poésie, la rhétorique, l'histoire, la géographie, les mathématiques, l'astronomie, la physique, la philosophie, la tenue des livres et les branches commerciales ordinaires.

Les élèves ne sont pas admis s'ils ne savent pas lire et écrire.

L'éducation morale et religieuse des élèves est le but principal des professeurs.

Les parents reçoivent, chaque mois, un bulletin qui leur annonce la conduite, les progrès, le rang en classe et la présence de leurs élèves.

L'année académique commence le premier lundi d'octobre et finit vers le 31 juillet.

Cours de Collége, payable d'avance, en monnaie courante des Etats-Unis deux mois..........$20

Cours préparatoire..........16

2 oct—1m

COLLEGE COSMOPOLITE,

DIRIGÉ PAR CH. CARON,

Rue du Canal, 309.

PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classes de jour, de 9 heures à 3 h. pour les garçons; classe du soir, de 6 à 9 heures pour les grandes personnes.

Enseignement: L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture et toutes les connaissances usuelles. 19oct—1an

INSTITUTION LOCQUET.

PENSIONNAT et EXTERNAT de DEMOISELLES Nos 212 et 214 rue St Charles, et 201 rue du Camp.

Mlle M. A. BURR..........Principale.

LA vingt-cinquième année scolaire de cette Institution commencera MARDI, 1er septembre 1868.

Les élèves trouveront dans cette école les moyens d'acquérir une connaissance approfondie du Français, de l'Anglais, de l'Espagnol, du Latin et de la Musique.

Le département primaire annexé à l'école est confié aux professeurs expérimentés qui dirigent les cours supérieurs, et l'instruction des élèves y est soignée avec la même sollicitude.

Pour plus amples détails, on est prié de s'adresser à Mlle Burr au local de l'Institution, où on pourra également se procurer la liste des professeurs et des élèves, ou par lettre à la Poste, Boîte fermée No 132. 13 août—3m—3 par sem

Institut St-Charles,

DIRIGÉ PAR MME CLARA LEFRANC.

PENSIONNAT ET EXTERNAT

POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

164 et 166 rue Bourbon.

LA réouverture des classes dans cette institution a eu lieu le 1er septembre.

Aux professeurs de musique, et si favorablement connus, attachés à l'institution, la directrice vient d'adjoindre M. Eugène Prévost, à qui elle a confié le solfège, l'harmonie et le chant.

Cet éminent professeur commencera ses cours le 1er octobre. Les personnes qui ne sont pas élèves de l'institut seront admises à ces cours.

Pour les conditions, et pour le prospectus s'adresser à la Directrice, ou par lettre boîte de la Résidence, lettre H. 26sept

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON.

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer un prospectus à l'établissement. 21sept—1an

INSTITUTION DERON.

INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS,

No. 283, Esplanade, encoignure Prieur. Cours Elémentaires et Supérieurs, en anglais et en français.

Langues Etrangères, Dessin, peinture, musique, etc. Classes du soir (tous les lettres ouvrées) de 6 à 7 et de 8 à 9.

La reprise régulière des études aura lieu le 1er septembre prochain. 16 août—1m

Collége Commercial de la Louisiane

RUE CARONDELET, No 34,

Coin Gravier, Nouvelle-Orléans,

(Ayant une charte de la Législature de la Louisiane.)

LE Professeur A. D. Y. HENRIQUES, A. M. auteur de "l'Instruction en dépôt de commerce" Président, R. MONTGOMERY, professeur de Calligraphie, Vice Président—Ce Collége est ouvert et les jeunes gens y trouveront tous les avantages d'une éducation commerciale complète. L'écriture, la tenue des livres, le calcule de commerce, anglais ou étranger, une méthode de calcul abrégé venant d'être publiée. Les lois et les usages de commerce sont des points spéciaux de cette institution. Les leçons d'écriture d'ornement ne seront pas oubliées. Pour les conditions et les détails, s'adresser au bureau du Collége. 14 sept—1an

INSTITUTION CARNATZ,

267, au coin des rues Prytania et Première. PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.

L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868.

Cette institution est située dans un endroit salubre et retiré, et jouit des avantages d'un local spacieux avec des frais ombragés d'un vaste jardin. L'enseignement est confié à un corps de professeurs éminemment capables dans leurs différentes branches. Pour les conditions et les détails, s'adresser à l'institution. Un prospectus est envoyé dans les différentes journaux. 12aout

COLLEGE PASSE CHRISTIAN,

PASSE CHRISTIAN (MISSISSIPPI.)

Incorporé en 1866, par la Législature d'Etat, Et dirigé par les Frères Chrétiens.

L'année académique commence le premier lundi d'octobre et termine la fin de juillet.

La Passe Christian étant reconnue depuis de longues années, comme le lieu favori et fréquenté durant la saison d'été par les familles de la Nouvelle Orléans et de S. I. est supérieure de la localité.

Les élèves commenceront toujours les branches importantes enseignées dans les meilleurs colléges du pays.

Les termes doivent être invariablement payés d'avance.

La pension, le blanchissage et les frais de médecin, (pour un terme de cinq mois)..$150.

Admission (qu'on ne paie qu'une fois), et vacances au collége $20.

La musique et le dessin se paient séparément.

Un dépôt de $10 doit être fait pour les dépenses incidentes, les livres, etc. Le surplus sera remboursé.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'Académie de Ste-Marie, au Faubourg, à la Nouvelle Orléans, ou au Frère ISAIAH, Passe Christian (Miss.) 7aout—3m

ALBERT FABRE, ex surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public comme professeur des Langues anciennes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient traiter avec M. FABRE sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres. 18juillet

TRAITEMENT SPECIAL DES MALADIES CHRONIQUES.

LE Docteur A. DE BAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose Maladies de Poitrine, des voies urinaires et la Surdité.—Résidence et cabinet de consultations, rue Dauphine, No 44, tous les jours, de midi à 2 heures. 16 nov—1a

Avis.

PAR suite de la mort de W. L. WYNN, la [illegible] GARNER, WYNN & CO est dissoute aujourd'hui. GEO. G. GARNER, C. McCARTY, Associés survivants.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1868.

Les soussignés ont formé une société sous la raison GARNER & McCARTY, pour le commerce de groceries, gros, à l'ancien local de Garner, Wynn & Co, aux Nos 96 de la rue de la Commune et 46 de la rue du Canal.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1868.

GEO. G. GARNER, C. McCARTY. 6oct—1m.

AGENCE GENERALE

DE MM. FOLSCH & CO, Marseille.

PORTO, Madère, Sherry, Vin de Marseille, Cognac, Vermouth, Anisette, Curaçao, Marasquin,

Liqueurs assorties,

Vins rouge en caisse fins et ordinaires,
do blancs do do
do do en barrique do
do de rouge do do do

Sardines, Fruits conservés, Huile de Fossat et Baciagalupi, Huile de Picholi, Olives, Fromage de Gruyère, Fromage Allemand, Truffes, Dattes, Figues, Raisins, Amandes, Citrons.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

E. BARRIÈRE, Seul Agent, No 21 rue Natchez. 29 juil—3m

Chaux à sucre, Souffre, Huile, &c.

4000 barils chaux Thomaston, Cape,
1500 barils chaux à sucre, différentes qualités,
700 barils souffre,
200 barils huile de graisse "winter strained,"
75 do huile de baleine,
25 do huile de spermaceti,
100 do huile de graine de coton, clarifiée,
200 do et 1000 caisses huile de charbon,
200 rouleaux chanvre filé de Russie et du Kentucky.
Un assortiment complet de LAMPES et LANTERNES de sucreries;
Huile de moulins à coton et sucre à marquer le coton,
Pots et pinceaux à marquer,
300 barils Ciment Rosendale et Louisville,
300 barils Plâtre de Paris,
Soude, Huile de Palme Clariot et Résine,
Poix, Goudron et Térébenthine.
En débarquement et à vendre par KEARNY, BLOIS & CO, No 62 de la rue des Magasins. sept—3m

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur plieu à riz, et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire nous en servir lui-même, toutes les machines qu'exige la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c. nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO. Au coin des rues Delord et Foucher.

"Chaux du Cap de Richards,"

Manufacturée dans les carrières de marbre.

NUL autre que lui n'a le droit d'employer cette marque commerciale: "RICHARDS CAPE LIME" Cette chaux est d'une qualité particulière bien connue et appréciée depuis 18 ans pour la maçonnerie, la fabrication du sucre et d'autres procédés industriels. Il y a toujours un assortiment, venant des fourneaux, chantier de marbre, 147 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne.

NEWTON RICHARDS.

Wm. B. MORRIS & Co,

AGENCE D'ASSURANCE.

57..........Carondelet..........57

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif..........$4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif..........$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits. 8 sept—6m

VENTES JUDICIAIRES.

VENTES DE CONSTABLE.

LOUIS LEONHARD vs ANTHON LANCH—No 443 TROISIÈME JUSTICE DE PAIX—Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi dirigé par l'Honorable John F. Montamat, Troisième Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai, à la vente à l'enchère publique à l'enchère publique, le VENDREDI, le trentième jour d'octobre 1868, à midi, au No 23 du Passage de la Bourse, entre les rues Douane et Canal, des propriétés suivantes, savoir—

Un dray servant à charroyer des barils.
Une mule avec harnais.

Saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. J. A. MOLAISON, 29 oct—22 24 30 Constable.

HUITIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans.

Total des primes dans l'année expirée le 30 sept 1868		$124,198 62
Savoir: Primes d'incendie	$69,889 45	
Primes de mer	38,295 21	
Primes de rivières	26,013 76	134,198 62
En moins—Primes remboursées	2,403 96	
Primes non expirées	14,440 60	16,843 96
Montant net des primes		$107,354 66
PERTES PAYÉES		
Pertes par incendie	$13,360 30	
Pertes sur mer	14,415 16	
Pertes sur les rivières	17,400 38	
	$45,201 95	
Réassurances	9,850 00	
Quinze pour cent de réduction	11,765 72	
Taxes et revenu intérieur	6,854 22	
Dépenses, loyer et intérêt moins l'intérêt et profits et pertes	18,341 58	91,745 54
Bénéfice net		$15,610 92

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets recevables	$17,032 00
Primes en voie de perception	12,362 47
Prêts garantis	4,681 18
Prêts sur hypothèque	18 600 00
Placé en actions de banques	44,315 00
Actions du Vallette Dry Dock Company	7,600 00
Actions du Good Intent Towboat Company	700 00
Actions de la Comp. d'Ass. de l'Union	6,215 00
Scrip des Compagnies d'Assurance	17,317 30
Propriété foncière	9,645 0
En caisse	20,945 41
Billets de souscription	93,546 63
	$250,891 95

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 15 octobre 1868, E. MAGNER, notaire public.

La Direction a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats de profit non encore payés, à partir du 9 novembre prochain. Elle a, en outre, déclaré un dividende scrip de trente trois un tiers pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 septembre 1868—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 15 décembre prochain.

E. GANUCHEAU, Président.
A. BALDWIN, Vice-Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

DIRECTEURS

De la Comp. d'Ass. Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

O Bernier,	A Baldwin,	D P Logan,
Chas J Leeds	A Palacio,	J Zoiley,
D Beaugay,	William Heyl	S Cambon
E H Harris,	Alex Marks,	A Tertrou,
J Lapene,	D L Kernion,	I Dugas,
L H Gardner,	W B Conger,	O B Blanchard,
Thos Biois,	A Elmer Bader,	M J Hauck,
Alx McIntyre,	A D Grieff,	E Ganucheau,
J A Bounafon,	F Laborde,	A Waldkirch,
O Hopkins,	S Herrmann,	C H Mouton,
L P Pothier,	E Bordelois,	E F Mioton.

16 oct—1m

LA COMPAGNIE NATIONALE DE TÉLÉGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de

"Compagnie Nationale de Télégraphe,"

a été organisée. Elle a de précieux privilèges qui lui sont accordés par une loi récente du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions seront émises sur le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il s'agit de faire en sorte que les négociants s'intéressent à la nouvelle entreprise, moins pour vendre les actions que de s'assurer du commerce du pays que traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par $100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions.

et sera versé comme suit un pour cent du montant de la souscription, et rien de plus, jusqu'à ce que toutes les actions soient prises; ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra dans la caisse de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à tous ou presque tous les points qu'ont atteints les monopolistes actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un énorme monopole; elles gagnent plus de six millions de piastres par an, soit cent pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle et des privilèges que n'a jamais obtenus une compagnie de ce genre. Par exemple, il n'a jamais été permis à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de la malle. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question de droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne pouvent être ni vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des privilèges accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsque ceux-ci les croiront nécessaires pour établir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel, après le paiement de cet un pour cent, avant que la souscription couvre tout le capital.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et de privilèges accordés par une loi du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 64 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nlle-Orléans. Ceux qui souscriront au capital seront placés sur un pied d'égalité avec les organisateurs et auront, comme eux, tous les privilèges dont la Compagnie peut et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résident des Etats de l'Alabama, du Mississippi, du Texas et de la Louisiane.

Nos 28, 30 et 32 de la rue Nlle-Levée,

Nouvelle-Orléans, Lne.

OU PAR

D. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO.,

No 78 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résident, Daniel Edwards, de [illegible] 6 sept—3 m.h.l. 2 J M J S

VENTES JUDICIAIRES

Succession de feu F. O. WOODMAN, décédé.

DEUXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans, No 29 799—En vertu d'un ordre de vente rendu le 26 d'octobre 1868 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI sept de novembre 1868, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux, ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située à l'angle des Promenades du Collège et Frytannée, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Séquestrés dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans. 27oct—27 30—nov 3 5 7

MIGUEL PIRIS vs. La dame EMMA LETZELTER.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 113—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trente de novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

La moitié d'une certaine portion de terre sise dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Johnson, de la Douane et Galvez, mesurant vingt huit pieds dix pouces et sept lignes de face à la rue Johnson, sur quatre-vingt-quatre pieds de profondeur, et vingt lignes parallèles, étant une partie de deux certains terrains désignés par les numéros dix-sept et dix-huit de l'îlet numéro trente-neuf, d'après un plan dressé le 10 de juillet 1863 par A. D'Hémécourt voyer, et déposé en l'étude de P. C. Cuvellier, notaire public en cette ville, par acte en date du 16 décembre 1861.

La dite portion de terre, étant la moitié du côté de la rue Douane.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent (s'il y avait) et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant sans exception ni réserve.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de J. A. Ehrhardt, suivant acte au rapport de J. Cohn, notaire public en cette ville, en date du 8 mai 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 29oct—29, 5, 14, 22, 29.

HENRY EICHEL vs TERRANCE COYLE, père de la mineure Marie Anne Coyle et Bernard Monaghan, père du mineur Charles Léonard Monaghan.

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 74—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, trente de novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé sur la Batture du faubourg Lafayette, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Leveé, de la Levée et le Chemin Public, et désigné par le numéro Dix-Huit, d'après un plan dressé par H. Moellhausen, ci-devant voyer, daté du 26 février 1846 et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 30.

Ledit terrain mesure vingt-cinq pieds et trois pouces de face au Chemin Public et courant dans la profondeur jusqu'à la ligne d'abornement du terrain No Trois, ayant une profondeur de soixante-dix-sept pieds sur la ligne latérale limitrophe du No Dix-Sept de soixante-dix-huit pieds deux pouces et six lignes sur la ligne latérale limitrophe du No Dix-Neuf et ayant une largeur derrière, sur la ligne limitrophe du No Trois, de vingt cinq pieds cinq pouces et trois lignes, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition qu'ils en a faite de Ludwig Valien, suivant acte au rapport de J. F. Coffey ci-devant notaire public en cette ville, en date du 11 décembre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans. 29 oct—29—5 14 22 29 nov

John T. Hanlin vs. Patrick Burns et Ann Cain, sa femme.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 212—(No 36,149, Troisième Cour de District)—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trente de novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de la ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Lafayette (autrefois Hevia) et Girod.

Le dit terrain mesure quarante quatre pieds un pouce et trois lignes de face à la rue Baronne, sur une profondeur de cent quatorze pieds.

Ensemble avec les édifices en briques à trois étages qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient à la défenderesse à la dite Dame Ann Cain, épouse de Patrick Burns, au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite d'Armand Pillé, suivant acte au rapport de P. C. Cuvellier, notaire public en cette ville, en date du 27 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans. 29 oct—29 nov 5.14.22.29

W. H. HENNING & CO vs. A. F. DUNBAR et SON EPOUSE.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 283 En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix de novembre 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux, à la vente publique et adjudication de

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située au No 215 de la rue du Camp, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 29oct—nov 1 4 7 10

CHS CASE, Receveur PREMIERE BANQUE NATIONALE de la Nouvelle-Orléans vs D. FORBES.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 48—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, neuf de novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytania, Rue de [illegible], Kratovel Tivoli. Formant un des angles des rues [illegible] Tivoli et de Prytania, et mesurant [illegible] pieds de face sur la rue Prytania, [illegible] et vingt pieds en profondeur, entre lignes parallèles, avec la face sur la rue Tivoli.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de M. M. Simpson, suivant acte au rapport de [illegible] notaire public en cette ville, en date du [illegible] septembre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Le montant de deux mille huit cent trente trois piastres trente trois centins ($2,833 33) avec intérêts à raison de huit pour cent par an du 23 de septembre 1866 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent comme honoraires d'avocat, et les frais comptant au moment de l'adjudication. Le balance à crédit à l'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence du montant du dû ou crédit) le paiement d'un billet de pareille somme de deux mille huit cent trente trois piastres et trente trois cents ($2,833.33) payable au 23 de septembre 1869 avec intérêts à raison de huit pour cent du jour de la vente, par an jusqu'à paiement. Ce balance et intérêts dus sur le billet [illegible] à [illegible]. Si le balance du prix d'adjudication est payé comptant, se paiera l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 8oct—8 17 25 31—8 nov

Succession de feue LYDIA ROBINSON décédée épouse de JOHN McLEAN.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 2[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu en faveur de John M'clean en faveur d'Henry Ritters et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 1 octobre 1868 (de A. Avery, ci-devant shérif et par lui à moi transféré je procéderai le MARDI, dix de novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

Le quatre certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros six, sept, huit et neuf, mesure américaine.

Le No six, formant l'angle des rues du Port et Victoire, trente deux pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Victoire, trente deux pieds six lignes de face à la rue du Port, soixante-trois pieds dix pouces de profondeur et du côté de la ligne limitrophe du No sept.

[illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété a été acquise par le défendeur Jno McClean de la Dame Marguerite Diggs suivant acte au rapport d'Achille Chiapella, ci devant notaire public en cette ville, en date du [illegible].

[illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans. 16 oct—18 25—nov 3 10 17

JACOB OTT Entrepreneur.

REPARE LES MAGASINS et les MAISONS DE RÉSIDENCE.

Fait et répare les Caves.

Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 18 nov—1an

VENTES A L'ENCAN

PAR VINCENT & CO.

Bottes, souliers et Balmorals de dames et de messieurs, lingerie et habillements de messieurs.

PAR VINCENT & Co. P. Vincent, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 31 octobre 1868, au No 16 de la rue de Chartres, sans aucune réserve quelconque:

500 caisses bottes, souliers, Balmorals, brodequins et congress.

—Comprenant:—

Un choix de bottines, guêtres et Balmorals de dames, demoiselles et enfants.

Bottes en peau de veau, brodequins et tiers de messieurs et de jeunes gens.

Bottes pour la boue, bottes kip, &c., &c., pour hommes

—Et—

150 lots lingerie extra de messieurs.

Chemises de toile, chemises plaid d'Ecosse et Belknap, chemises à bouillons et à devants de toile, chemises calicot et hickory, chemises et caleçons en flanelle rouge, dito molleton et coutil, dito mérinos et Shitland, cols toile, mouchoirs, bonneterie, &c., &c.

300 lots habillements de choix.

Sur lesquels l'attention du commerce est appelée. 30 oct

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RÉSERVE.

Bottes, souliers, linge fait, chapeaux et sacs de voyage.

PAR E. ROGER & CO. — H. Somery, encanteur. SAMEDI, 31 octobre, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

300 caisses bottes, souliers et brodequins comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants.

Aussi:

150 douzaines chapeaux.

Aussi:

Une facture linge fait de saison.

ET

Une facture sacs de voyage.

Conditions à la vente. 30oct

PAR H. SCOTT.

Grande vente sans réserve de marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, bonneterie, &c., &c., à l'encan.

PAR H. SCOTT. H. MARKS, Encanteur—Il sera vendu, VENDREDI, 30 octobre, à 10 heures, dans la salle d'encan, No 46 de la rue de Chartres—

Une grande facture de marchandises sèches, comprenant indiennes françaises et américaines, coton blanc et coton écru, coton à draps, mousseline laine, jeans, tweeds, mérinos; flanelles blanc, rouges et de couleur; tweeds, cassimirs, melakoffs, &c. &c.

550 lots d'habillements qui viennent d'être reçus par les steamers Cortes et United States, convenables pour le détail de la ville et le commerce de la campagne.

150 lots lingerie, telle que chemises à devants de toile, chemises de dessous en gingembre et Belknap, caleçons, etc.

100 lots chapeaux.

Conditions à la vente. 30oct

PAR J. DEJAN JR.

Meubles. Meubles.

PAR J. DEJAN JR, encanteur.—Bureau et entrepôt, au No 183 de la rue Gravier.—Il sera vendu VENDREDI 30 octobre 1868, à 11 heures du matin, dans sa nouvelle salle d'encan, No 183 de la rue Gravier, coin Carondelet—

Meubles de toute espèce,
Meubles de bureau,
Une facture de bois de lit cottage, assortis.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 30 oct

PAR JOS. N. ROBERT.

Denims avariés.—Denims avariés.—Vente de Denims avariés dans le dernier voyage du steamer "Victor" pour le compte de qui il appartiendra.

PAR JOS. N. ROBERT, encanteur — SAMEDI prochain, 31 octobre il sera vendu à 10 heures précises à la salle d'encan No 44 rue Vieille Levée, entre Bienville et Douane, pour le compte de qui il appartiendra.

Une caisse Denims bleu marque Workingman, contenant 1137 yardes. Conditions—Comptant sur livraison. 30 oct

PAR PLACIDE J. SPEAR.

SANS LIMITE.

Deux Magnifiques lots de terre, rue des Ursulines. 2me District.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau, 38, rue Bienville—SAMEDI, 31 octobre, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, sans aucune limite—

Deux certains lots de terre dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Ursulines, Hôpital, Roman et Prieur, désignés par les Nos 5 et 6 et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de 131 pieds 5 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Termes et conditions. 1/2 comptant, la balance sur un crédit d'un an pour billet portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur et à 8 p/0 d'intérêt par an, de la date à parfait paiement. 5 p/0 pour frais d'avocat seront ajoutés comme clause en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du billet.

Actes de ventes avec timbres des Etats-Unis, etc., aux frais des acquéreurs, pardevant P. E. Laresche, notaire public. 27 oct

MONTGOMERY BROS. & CO

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., R. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 31 octobre, à 11 heures, à leur salle d'encan, No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.

— TELS QUE —

Bois de lit et bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tables à ouvrage en acajou et en noyer en chaises à dossier en velours, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables de salle à manger, étagères, bibliothèques, tables, commodes à tiroirs, psychés, batteries de cuisine, matelas, etc., et le contenu de plusieurs maisons de vingt ménages.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges en bois et en jonc. 30oct

GRANDE VENTE PEREMPTOIRE.

Elégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vacher bien laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c. à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., R. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI, 31 octobre, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Léger, rue Gravier—

Elégants chevaux appareillés,
do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI—Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 30oct

PAR G. DE FERIET.

Propriété améliorée de valeur, située rue Ste-Thérèse entre St-Thomas et Tchoupitoulas.—Succession de JOSEPH STEIL.—No 32,996.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau No 26 rue Bienville—SAMEDI, le 7 novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 30 septembre 1868, la propriété dont description suit—

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tchoupitoulas, St Thomas, Bellechasse et Ste-Thérèse, ayant 26 pieds, 8 pouces, 7 lignes de face à la rue Ste Thérèse, 101 pieds, 11 pouces et 7 lignes de profondeur du côté de la rue St Thomas, 97 pieds, 6 pouces de profondeur de l'autre côté et 27 pieds dans le fond parallèlement avec la rue Tchoupitoulas, et 26 pieds, 6 pouces et 3 lignes de large sur une profondeur de [illegible].

Les bâtisses et améliorations comprennent:

1o Une maison en briques à deux étages, couverte en ardoises, contenant au rez-de-chaussée, une grande chambre servant de forge, et au premier, un corridor, 4 chambres et un grenier, également, au grand atelier; contenant deux chambres.

2o Deux maisons en bois à deux étages, contenant 4 chambres, un grand corridor, et au second, 4 chambres.

3o Un grand hangar couvrant toute la cour, 2 citernes, lieux d'aisance &c.

Conditions—Le comptant: la balance à un an de crédit, en 3 billets hypothécaires du même montant chacun, portant intérêt sur cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur. Les dits billets seront consentis [illegible] pour les frais [illegible] pour le cas de poursuite, et 5 pour cent pour les frais d'avocat. Les dites constructions d'avocat seront également exigées.

Acte de vente avec timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis pardevant Alf. J. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 oct—6,10,17,21,31—nov 7

Très joli cottage situé rue des Bons Enfants entre Music et Amour.—Succession de MARY GRATTEN Veuve de F. W. Westembee.—No 30,098.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau No 26 de la rue Bienville—SAMEDI, le 14 novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'honorable Louis Duvigneaud, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 octobre 1868, la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues des Bons Enfants, Amour, Poètes et Musique. Le dit terrain est désigné par le No 5 et également par le No 7, conformément à un plan dressé par L. Surgi, voyer, le 24 février 1836, suivant lequel il mesure 28 pieds 7 pouces de profondeur. Les bâtisses comprennent un élégant cottage contenant une galerie de devant, 3 chambres, un hangar, une citerne, lieux d'aisance, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave Morel, notaire public aux frais de l'acquéreur. 15oct—15 17 24 31 7 et 14 nov

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

VIRGINIE CATHERINE CASSÉ vs. FRANÇOIS HEBRARD.—Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, N. 57. (Action en partage.)

EN vertu d'un jugement rendu le 8 d'octobre 1868 et signé le 9 des mêmes mois et an, et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai le LUNDI, seize de novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro quatre lequel est borné par les rues d'Enghein, Moreau, du Port et Casacalvo ayant trente six pieds six pouces de face à la rue Moreau sur cent pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété a été acquise par le dit François Hébrard de Gustave Drews, suivant acte au rapport de Alphonse Barnett, notaire public en cette ville, en date du 22 de septembre 1866.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Pierre Coudrain, notaire public.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 14oct—14,28,31—7,15nov

PHILIPP LINER vs. JOHN T. MONROE.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 180—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le SAMEDI, trente et un octobre 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés au faubourg Ste-Marie, Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Perdido, Philippa, Poydras et Baronne, désignés par les numéros un et deux, suivant plan dressé par Joseph Pilié, ci-devant voyer.

Les dits terrains mesurant, chacun, vingt cinq pieds, sept pouces et six lignes de face à la rue Perdido, sur quatre-vingt-huit pieds cinq pouces et une fraction de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph Elliott suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville, en date du 16 mars 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 29 sept—7,15,28,31

F. MARSOUDET vs HELOISE BOUDOUSQUIE

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 24 451—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à George W. Avery, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré et du consentement des parties y intéressées, je procéderai le LUNDI seize de novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, côté sud-est de la rue Bourgogne, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Ste Anne, Du Maine et Dauphine, ayant, mesure américaine, trente-deux pieds de face à la dite rue Bourgogne, sur quatre-vingt-cinq pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une belle maison de résidence en briques, à trois étages, portant le No 280 sur la rue Bourgogne, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite d'Alfred Marchand, suivant acte au rapport de [illegible] notaire public en cette ville, en date du 24 mai 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers du prix payable comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des parties, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de leur date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant celui fixé pour la vente.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans. 15 oct—25 nov 2,12,15

MALADIES DES YEUX.

LE Dr. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux.

Consultations de 11 à 2 heures au No 140, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, mardi de 2 à 4 heures. 18 nov—1an—tlj

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises sèches et lingerie.

PAR HOFFMAN MARKS & CO., A. Levy encanteur—VENDREDI, 30 du courant, à 10 heures du matin dans notre salle d'encan, au No. 36 de la rue de Chartres, il sera vendu—

Flanelles rouge, blanche bleue molleton et flanelle imprimée; Rob-Roys; plaids laine, popelines, mozambique; mousselines laine, alpacas, mérinos, barèges, casimirs unis et fantaisie; satinet, draps, doe skins, jeans; toile coton blanc et coton écru; indiennes françaises et américaines; cotonnades, denims, stripes, coutils à matelas; serviettes, nappes; ballmorals, calicot imprimé; mousselines brochées; corsets; gants, mouchoirs, chemises de toile, chemises coton, chemises de flanelle et mérinos, Belknap, mouchoirs fil et mousseline Madras, bonneterie, etc. etc.

Conditions à la vente. 30oct

PAR LOUIS STERN & BRO.

600 caisses bottes, souliers et brodequins.

PAR LOUIS STERN & BROS, M. Stern encanteur. VENDREDI, 30 octobre, à 10 heures précises du matin, il sera vendu, sans limite ou réserve, dans leurs salles d'encan No 35 de la rue des Magasins et 66 de la rue Gravier—

600 caisses bottes, souliers et brodequins. Comprenant bottes fines, congress et chevilliers, guêtres congress, balmorals et brodequins d'hommes, de jeunes gens et de jeunes garçons, guêtres congress, balmorals, etc., lasting et peau de chèvre, fins pour demoiselles et enfants; à la fois le plus grand et le meilleur assortiment de chaussures de Philadelphie, pour enfants—Bottes à boutons, Bismark bleue, bœuf et bronze, bottes congress et lacées, avec ou sans bouts, et de toutes grandeurs.

Conditions à la vente. 29oct

PAR D. E. MORPHY.

ALE! ALE! ALE!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.—Il sera vendu SAMEDI, 31 octobre 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

20 barriques ale, 10 douzaines.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 30oct

Carabines et Fusils de chasse à deux coups.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 31 octobre 1868, à 10 heures du matin, dans la salle d'encan, au magasin No 47 de la rue des Magasins, au premier—pour le compte de qui il appartiendra—

50 carabines de Burnside, en bon état, calibre No 52.
18 fusils de chasse, à deux coups.

Conditions—Comptant. 30 oct

PAR S. GUINAULT

VACHERIE.

Succession de Dominique Recado.

PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau Encoignure Passage de la Bourse et Bienville,—LUNDI, 2 novembre 1868, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur le derrière de l'habitation de Michel Fromese à quelque distance au nord du couvent des Ursulines, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans en date du 21 octobre 1868—

22 Vaches laitières, 1 taureau.
3 Chevaux de harnais, 1 lot de volailles,
1 Charrette à lait, bidons et 1 lot de harnais,
1 Lot de fourrages,
La clientèle de la vacherie d'environ 30 gallons par jour,
1 Lot de meubles meublant.

Conditions. — Toutes sommes au-dessous de $150 comptant payables au moment de l'adjudication.—Toutes sommes au-dessus de $150 et n'excédant pas $400, 3 mois de crédit, et au-dessus de $400 6 mois de crédit. Le tout en billets à donné à la satisfaction de l'administrateur portant 8 0/0 d'intérêt de date. 27 oct

PAR CHS. T. NASH.

Succession de Richard W. Godwin et de Sarah L. Godwin, décédés.

Montres en or, revolver, meubles, &c. &c.

PAR CHAS. T. NASH, encanteur. Bureau, au Mosaic Hall Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.—MERCREDI, 4 novembre 1868, à 11 heures du matin dans la salle d'encan, au coin des rues St Charles et Perdido, par ordre de et conformément à un ordre de l'Honorable G. Breaux, juge de la Cour de Paroisse, pour la Paroisse Jefferson. Etat de la Louisiane, en date du 22 octobre 1868,—Il du dossier de la dite cour de—pour le compte de la dite succession.—Il sera vendu, une montre en or, un revolver, des meubles, tapis, poêle, matelas, literie, pendules, &c.

Conditions.—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 25 oct

PAR A. DUCHIRON

MEUBLES! MEUBLES!

Au No 256 de la rue Ste-Marie, coin Chesnut.

PAR A. DUCHIRON, Encanteur—Il sera vendu, VENDREDI, 30 du courant, à 10 heures du matin, un beau lot de meubles en acajou et en noyer, miroirs, tableaux, gravures, et divers articles de ménage.

Egalement—Un piano droit et une bibliothèque convenant à une famille catholique. 28oct

GRANDE VENTE D'ACAJOU.

PAR A. DUCHIRON, Encanteur—Il sera vendu, le 16 novembre 1868, à midi, au moulin Mariposa, rue St-Joseph, près la Levée—

40,000 pieds acajou de Minatitlan, parfaitement préparé, de grosseurs assorties, de 1 à 8 pouces, longueur ordinaire—en lots de 500 pieds de superficie.

Egalement—une petite goélette de 13 tonneaux. Pour les détails, s'adresser à A. DUCHIRON, Encanteur. 11 oct—J D No. 28 et 30 de la rue Tchoupitoulas.

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Bons de Levée de la Louisiane—Succession de PATRICK McDONOGH—No—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO encanteurs—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 Place de la Bourse—SAMEDI, 31 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 16 octobre 1868, il sera vendu, à l'enchère publique pour le compte de la succession de Patrick McDonogh, décédé—

Huit bons de Levée de l'Etat de la Louisiane de la somme de mille ($1,000) piastres chaque et numérotés 354, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363 et 377.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 20 oct—20,24,29,31

SUCCESSION DE JAMES DRUMMOND

No 27,397—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17, Place de la Bourse—SAMEDI, 28 novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre rue du Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 octobre 1868 il sera vendu, à l'enchère publique pour le compte de la succession de James Drummond.

1o—Un lot de terre dans le Ier District de cette ville, désigné par le No 21k dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Julia et St Joseph, mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine (mesure française), sur 120 pieds de profondeur.

2o—Un morceau de terre dans le 2me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tréhiaba, Bacchus ou Baronne, Deuxième et Apollo ou Carondelet, désigné par le No 4, mesurant 30 pieds de face à la rue Bacchus, sur 90 pieds de profondeur et formant l'encoignure des dites rues.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

Actes de vente et les timbres de revenu des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs, par-devant M. J. Castell, notaire public. 8oct—29,24,31,28

Emplacement de choix pour les affaires—près le marché "Magazine"—Succession de MARGUERITE GAUTIER, décédée, femme de Nathan BALLATTE.—No 32,416—Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau, No 17 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 14 novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans en date du 7 octobre 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de la défunte—

UN MORCEAU DE TERRE situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre l'ancienne rue des Magasins, rue Laurel, le Chemin Fatiché et la rue Ste-Marie. Le dit morceau de terre forme l'angle de l'ancienne rue des Magasins et de la rue Ste-Marie, et se compose des terrains Nos 26 et 27 et d'une portion du terrain No 28, mesurant cinquante-deux pieds de face à la rue Ste Marie, quatre-vingt-onze pieds sept pouces de profondeur du côté de l'ancienne rue des Magasins, en ligne droite, sur laquelle ligne il est situé, et trois pieds de face sur le Chemin Fatiché.

Conditions—Mille piastres comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit, en billets payables par tiers ou quart au gré de l'adjudicataire, avec intérêt au taux de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement—avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec clause de cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement des billets. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1868.

L'acte de vente, y compris les timbres des Etats-Unis, pardevant Octave Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 13 oct—13 24—3 7 14 nov

Emplacement pour Grocerie et Résidences à l'encoignure des rues Erato et Liberty — Et Terrains sur le Chemin de Gentilly—Succession de JEAN JOSEPH MONIOTTE.—No 1319—Cour de Paroisse, Paroisse de Pointe-Coupée, Louisiane.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17, Passage de la Bourse—SAMEDI, le 21 novembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane dans cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. Rosenthal, Juge de la dite Cour de Paroisse de la paroisse de Pointe Coupée, La. daté à Point Coupée le 13 octobre 1868, il sera vendu, à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites appartenant à la succession de Jean Joseph Moniotte décédé pour opérer un partage entre les héritiers de la susdite succession—

Trois portions ou morceaux de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberty, Franklin, Erato et Thalie, désignés par les lettres A B et C sur un croquis par Pilié & Murray, attaché à l'inventaire de la susdite succession.

Le lot A forme l'encoignure des rues Liberty et Erato et mesure 30 pieds, 1 pouce de face à la rue Liberty sur 37 pieds, 6 pouces de profondeur et face sur la rue Erato, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison basse ayant une chambre arrangée pour une grocerie de vent, 2 chambres dans le fond et une cuisine à un étage ayant 2 chambres, 2 citernes. Connue par le No 341 rue Liberty et formant l'encoignure de la rue Erato.

Le lot B adjoint le susdit terrain et mesure 35 pieds 11 pouces de face à la rue Liberty sur une profondeur entre lignes parallèles de 37 pieds 9 pouces. Les améliorations consistent en maison basse (double) en briques, ayant 4 chambres, une cuisine à un étage ayant 2 chambres, citerne, connue par les Nos 343 et 345 rue Liberty.

Le lot C adjoint les susdits terrains dans le fonds et mesure 67 pieds 4 pouces de face à la rue Erato sur une profondeur entre lignes parallèles de 64 pieds. Les améliorations consistent en une maison basse ayant huit chambres, une cuisine à un étage ayant 4 chambres, cours pavées, 3 citernes, &c, et divisée en 4 tenements, et désignés par les Nos 330 à 336 rue Erato.

Les susdits terrains sont les subdivisions des dits terrains originels. Nos 11 & 12.

2o Deux lots de terre à Gentilly, faubourg Tremé, 2me District de cette ville, désignés par les Nos 4 à 5 de l'îlet "6" sur un plan par De Armas, 15 février 1835, déposé au bureau de S. F. Holland, notaire, comme plan No 34 Les dits terrains se touchent et mesurent ensemble 68 pieds 6 pouces et 11 ligne de face sur le chemin de Gentilly, 63 pieds, 3 pouces de large dans le fonds, 137 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur sur une ligne du terrain No 3—186 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne des terrains Nos 6, 11 & 12 sur 2 pieds 8 pouces et 7 lignes de face sur la rue Clay.

Conditions de la vente—1/3 du prix de l'adjudication, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis et la balance à un et deux ans de crédit, du jour de la vente, en billets des acquéreurs satisfaisants aux héritiers susdits, en coupons, payables à l'ordre et endossés par eux, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an du jour de la vente jusqu'au paiement, avec privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, avec la clause des 5 0/0 honoraires d'avocats, en cas de procès pour recouvrir le paiement des dits billets.

Les améliorations devront être assurées à leur entière valeur et les polices transférées aux teneurs des dits billets. Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1868. Actes de vente et les timbres du Revenu des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs, pardevant T. O. Stark, notaire. Le Scrips du "Home Mutual Insurance Company" de la Nouvelle-Orléans—Un, No 366 de l'année 1860 pour $29—et un, No 338 de l'année 1861 pour $30.

Conditions pour le scrips—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 21 oct—21,31—7,14,21 nov

E. J. WERCK vs M. GRAFF—No 172. Le même vs le même—No 173, Ursule Dubuclet vs le même—No 267.

TROISIEME JUSTICE DE PAIX—Paroisse d'Orléans.—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable John F. Montamat, Troisième Juge de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, dans le Second District de cette ville, le SAMEDI le vingt-huitième jour de novembre 1868 à midi, de la propriété suivante, savoir:

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant situé dans le faubourg Tremé, Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tremé, Bayou, Urquhart et Marais mesurant, mesure française, soixante-cinq pieds de face à la rue Tremé, 61 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne plus rapprochée de la rue Marais, [illegible] pieds de profondeur sur l'autre ligne et [illegible] pieds dans le fond (1'[illegible] y a), d'après un plan fait par M. De Armas, dressé le [illegible] et déposé en l'étude de O. De Armas, notaire public en cette ville. Cette propriété a été acquise par le défendeur de Joseph Choffat et Francois Choffat, [illegible] acte passé devant [illegible], notaire public, en date du 4 février 1868.

CONDITIONS.—Une somme en comptant en ce montant pour couvrir les réclamations des demandeurs et le reste à la vente au cours de cinq pour cent d'intérêt de sept et de 1868 jusqu'au jour de la vente, aussi que tous les frais et tous les frais de constable, payables [illegible]. L'acquéreur assumera le paiement d'un billet hypothécaire de [illegible] de 4 février 1868, pour la somme de [illegible] piastres avec frais et intérêts pardevant Jules Cohn, notaire public.

[illegible] en prise par le défendeur par le même [illegible] hypothèque donnée par l'hôtel à Charpiot au cours de [illegible] par pour le paiement à [illegible] de [illegible] à Dreyfous, [illegible] intérêts.

Balance comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Acte de vente compris les timbres de revenu à la charge des E. U. aux frais de l'acquéreur.

J. A. MOLAISON, Constable. 8oct—7 14 28 nov